

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

ADVANTAGE 40 POUR CHAT ET LAPIN

2. Composition qualitative et quantitative

Une pipette de 0,4 mL contient :

Substance(s) active(s) :

Imidaclopride	40,0 mg
---------------------	---------

Excipient(s) :

Butylhydroxytoluène (E 321)	0,4 mg
-----------------------------------	--------

Alcool benzylique (E1519)	332,8 mg
---------------------------------	----------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients » .

3. Forme pharmaceutique

Solution pour spot-on.

Solution de couleur jaune clair à légèrement brunâtre.

4.1. Espèces cibles

Chats et lapins de compagnie.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chats de moins de 4 kg :

- Prévention et traitement des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*).

Chez les lapins de compagnie de moins de 4 kg :

- Traitement des infestations par les puces.

Les puces sont tuées un jour après le traitement. Un seul traitement prévient les ré-infestations par les puces pendant 3 à 4 semaines chez les chats et jusqu'à une semaine chez les lapins.

Le médicament peut être intégré dans un programme thérapeutique de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP) chez les chats, après diagnostic par un vétérinaire.

4.3. Contre-indications

Ne pas traiter les chatons non sevrés de moins de 8 semaines.

Ne pas utiliser chez les lapins de moins de 10 semaines.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients de ce produit.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

La ré-infestation par émergence de nouvelles puces dans l'environnement peut persister pendant 6 semaines voire plus, après le traitement. Le renouvellement du traitement peut alors s'avérer nécessaire en fonction de la pression parasitaire. Lors d'infestation massive de l'environnement par les puces, il peut être recommandé d'utiliser en complément un traitement approprié de l'environnement contre les puces adultes et leurs stades de développement.

Afin de traiter au mieux les infestations de l'environnement, il est recommandé que tous les chiens, chats et lapins du foyer soient traités. Le traitement des chattes et lapines allaitantes contrôle les infestations par les puces des mères et de leur portée.

Le traitement reste efficace si l'animal est mouillé, par exemple après une averse. Cependant, le renouvellement du traitement peut s'avérer nécessaire en fonction de la présence ou non de puces dans l'environnement.

Dans ce cas, un intervalle minimum d'une semaine doit être respecté entre deux applications.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Le produit s'utilise par application cutanée et ne doit pas être administré par voie orale.

Appliquer sur une peau saine.

Éviter le contact de la solution avec les yeux ou la bouche de l'animal traité.

Veiller à ce que des animaux récemment traités ne puissent se lécher entre eux.

Tout collier doit être retiré avant l'application du produit.

Avant de remettre le collier, veillez à ce que la zone traitée soit sèche.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une sensibilité connue à l'imidaclopride doivent éviter tout contact avec ce médicament vétérinaire.

Le produit contient de l'alcool benzylique et peut provoquer une sensibilisation de la peau ou des réactions cutanées transitoires dans de rares cas (par exemple, une irritation, des picotements).

Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et la bouche. Ne pas masser le site d'application.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application.

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact oculaire accidentel, rincer abondamment les yeux à l'eau.

Si une irritation de la peau ou des yeux persiste consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle du produit, consulter immédiatement un médecin.

Après application, ne pas caresser ni toiletter les animaux jusqu'à ce que le site d'application soit sec.

Bien se laver les mains après l'application.

iii) Autres précautions

Le solvant présent dans ce produit peut tâcher certains matériaux tels que le cuir, les tissus, les plastiques et les surfaces vernies. Laisser sécher le site d'application avant de permettre le contact avec de tels matériaux.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Le produit a un goût amer et peut provoquer occasionnellement une salivation si l'animal se lèche au site d'application, immédiatement après le traitement. Il ne s'agit pas d'un signe d'intoxication, cet effet disparaît en quelques minutes, sans aucun traitement (voir aussi rubrique « Posologie et voie d'administration »).

Dans de très rares cas (moins d'un animal sur 10 000, y compris les cas isolés), des réactions cutanées telles que perte de poil, rougeurs, démangeaisons et lésions cutanées peuvent survenir chez les chats et les lapins. Une agitation, une salivation excessive et des signes nerveux tels qu'incoordination, tremblements et dépression ont aussi été rapportés dans de très rares cas chez le chat.

En cas d'ingestion des signes gastro-intestinaux (vomissements, diarrhée) ont été rapportés dans de très rares cas sur la base de l'expérience acquise en matière de sécurité après la commercialisation.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Aucun effet toxique sur la reproduction n'a été observé chez le rat et aucun effet embryotoxique primaire ou tératogène n'a été observé au cours des études sur le rat et le lapin. Les études menées chez les chattes gestantes et en lactation, en contact avec leur portée, sont limitées. Ces essais n'ont montré aucun effet indésirable chez ces animaux.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune interaction n'a été observée entre ce médicament, administré à deux fois la dose thérapeutique, et les médicaments antiparasitaires vétérinaires classiquement utilisés : lufénuron, pyrantel et praziquantel chez le chat.

La compatibilité de ce médicament a été également démontrée avec un large éventail de traitements de routine dans les conditions pratiques, y compris la vaccination.

4.9. Posologie et voie d'administration

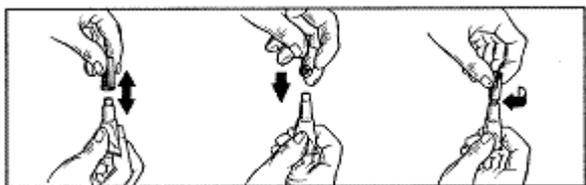
Ce produit est à usage topique et ne doit pas être administré par voie orale. Les animaux doivent être pesés avec précision avant le traitement.

Posologie et rythme d'administration :

Chat et lapin (poids corporel en kg)	Présentation	Nombre de pipettes	Imidaclopride (mg/kg de poids corporel)
< 4 kg	ADVANTAGE 40 POUR CHAT ET LAPIN	1 x 0,4 mL	Minimum 10

Mode d'administration :

Sortir une pipette de l'emballage. Tenir la pipette en position verticale, tourner et tirer le bouchon. Utiliser le bouchon à l'envers pour visser et perforer l'orifice de la pipette.



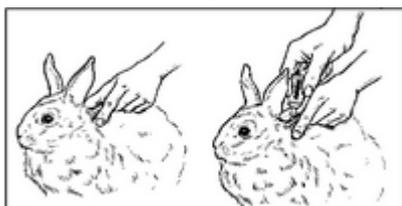
Administration chez le chat :

Ecarter les poils de la base du cou du chat pour que la peau soit visible. Placer l'extrémité de la pipette sur la peau et presser fermement plusieurs fois pour en vider le contenu directement sur la peau.



Administration chez le lapin :

Ecarter les poils de la base du cou du lapin pour que la peau soit visible. Placer l'extrémité de la pipette sur la peau et presser fermement plusieurs fois pour en vider le contenu directement sur la peau.



Toutes les espèces :

Le produit a un goût amer et peut provoquer occasionnellement une salivation si l'animal se lèche au site d'application, immédiatement après le traitement. Il ne s'agit pas d'un signe d'intoxication, cet effet disparaît en quelques minutes, sans aucun traitement. L'application du produit à la base du cou permet de minimiser le risque que le chat se lèche au site d'application.

Appliquer le produit sur une peau saine.

Veiller à ce que des animaux récemment traités ne puissent se lécher entre eux.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Chez le chat, l'application hebdomadaire de 5 fois la dose thérapeutique pendant 8 semaines n'a provoqué aucun signe clinique indésirable.

Chez le lapin, l'administration de 45 mg d'imidaclopride/kg de poids corporel pendant 4 semaines consécutives (soit 4 fois la

dose thérapeutique) n'a provoqué aucun effet indésirable.

Dans de rares cas lors de surdosage ou de léchage du site d'application, des troubles nerveux (tels que contractions, tremblement, ataxie, mydriase, myosis ou léthargie) peuvent survenir chez les chats. Une intoxication après ingestion accidentelle chez l'animal est improbable. En cas d'ingestion accidentelle, un traitement symptomatique doit être instauré. Il n'y a pas d'antidote spécifique, l'administration de charbon actif peut être bénéfique.

4.11. Temps d'attente

Ne pas utiliser chez les lapins destinés à la consommation.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaire externe à usage topique, imidaclopride.

Code ATC-vet : QP53AX17.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

L'imidaclopride, 1-(6-Chloro-3-pyridylméthyl)-N-nitro-imidazolidin-2-ylideniamine, est un antiparasitaire externe appartenant à la famille des chloronicotiniles. Du point de vue chimique, il s'agit plus précisément d'une chloronicotinylnitroguanidine.

La substance possède une forte affinité pour les récepteurs nicotiniques de l'acétylcholine de la région post-synaptique du système nerveux central des insectes. L'inhibition de la transmission cholinergique conduit à la paralysie et à la mort des insectes. De par sa faible affinité pour les récepteurs nicotiniques des mammifères et son faible passage supposé de la barrière hémato-méningée de ceux-ci, l'imidaclopride n'a pas d'effet sur le système nerveux central des mammifères. Ceci est confirmé par les résultats obtenus lors des essais d'innocuité avec administration systémique de doses sublétales à des lapins, rats et souris.

Des études récentes ont permis de démontrer une efficacité de l'imidaclopride sur les stades larvaires des puces, dans l'environnement des animaux traités, en plus de son effet adulticide. Les stades larvaires présents dans l'environnement des animaux sont tués par contact avec l'animal traité.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Le produit est destiné à une administration par voie cutanée. Après application topique chez le chat, la substance active est rapidement distribuée sur tout le corps. Les études de tolérance aiguë sur la peau chez le rat et les études de surdosage et de cinétique sanguine chez l'espèce cible ont démontré que l'absorption systémique est très faible, transitoire et n'intervient pas dans l'efficacité. Ceci est confirmé par une étude qui a démontré que les puces ne meurent pas après ingestion du sang d'animaux préalablement traités mais dont la peau et le poil ont été nettoyés de toute trace de substance active.

6.1. Liste des excipients

Butylhydroxytoluène (E 321)

Alcool benzylique (E 1519)

Carbonate de propylène

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 5 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.
Conserver la plaquette thermoformée dans la boîte.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Pipette polypropylène
Bouchon polypropylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets. L'imidaclopride ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit ou les emballages vides.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

ELANCO
HEINZ-LOHMANN-STRASSE 4
27472 CUXHAVEN
ALLEMAGNE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/2962824 1/2011

Boîte de 1 plaquette thermoformée de 2 pipettes de 0,4 mL
Boîte de 1 plaquette thermoformée de 3 pipettes de 0,4 mL
Boîte de 1 plaquette thermoformée de 4 pipettes de 0,4 mL
Boîte de 1 plaquette thermoformée de 6 pipettes de 0,4 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

03/11/2011 - 26/10/2016

10. Date de mise à jour du texte

27/08/2021